



NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats semestriels 2026

- Nouvelles avancées des activités de recherche scientifique sur des nanoparticules lipidiques (LNP) et l'ARN messenger (ARNm) ;
- Nouvelle amélioration du résultat net ;
- Poursuite du financement obligataire de l'activité ;
- Projet de valorisation d'une partie de la propriété intellectuelle pour un montant total pouvant dépasser 25 M€.

Suresnes, le 26 octobre 2026 – 20h00 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV), société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies ARN pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, présente ses résultats semestriels 2026. Le rapport financier semestriel peut être consulté sur le site Internet de la société.

Hugo BRUGIÈRE, PDG de Néovacs, déclare : « *Ce 1^{er} semestre est parfaitement représentatif de la philosophie que nous souhaitons mettre en œuvre dans toutes les sociétés dans lesquelles HBR Investment Group intervient : permettre la poursuite de l'innovation et de l'excellence de sociétés qui étaient vouées à disparaître, maîtriser les coûts afin de limiter le recours aux outils de financement dilutif et saisir les opportunités de valorisation des actifs.* »

Avancées des activités de recherche scientifique

Au cours du premier semestre 2026, Néovacs a principalement concentré ses efforts sur trois axes :

- **La valorisation de son expertise scientifique** avec notamment la sélection du projet VECT-PI, auquel la Société participe dans un consortium piloté par le CNRS, pour un financement de 2 M€ sur 42 mois dans le cadre du programme France 2030. Ce projet a pour but le développement de nouvelles générations de lipides innovants pour la délivrance d'ARNm grâce à une approche assistée par intelligence artificielle. Le projet LNPreG, porté par Néovacs et le laboratoire UTCBS et qui a pour but le développement de nouvelles NanoParticules Lipidiques (LNPs) permettant la régulation de la réponse immunitaire dans des maladies auto-immunes, s'est également vu décerner un financement Lab&Co de 80 K€ dans le cadre de France 2030 ;
- **La poursuite des activités de recherche** sur le développement d'une approche vaccinale innovante dans les allergies alimentaires au travers notamment du programme AllergyVacs2 mis en lumière par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Un premier candidat prometteur a été identifié. Les travaux actuels visent à optimiser son efficacité ainsi que sa sécurité d'emploi ;

- **La protection de ses innovations** avec une demande de brevet européen déposée pour une nouvelle famille de lipides optimisant la délivrance d'ARN. Cette innovation technologique renforcera les programmes ARNm internes de La Société et ouvrira des opportunités de licences stratégiques avec des partenaires externes.

En parallèle, la Société poursuit son travail de valorisation de son activité scientifique et de visibilité internationale, au travers notamment de la participation à 3 congrès internationaux majeurs (Heidelberg, Lyon et Kyoto) et la coorganisation de la 2^{ème} rencontre française sur les LNPs pour la délivrance d'ARNm.

Nouvelle accélération du résultat net

Fidèle à la discipline financière mise en place depuis sa reprise par HBR Investment Group, Néovacs a poursuivi le contrôle strict de ses dépenses.

Cette politique permet d'afficher un résultat d'exploitation de -2,1 M€ en amélioration de +0,5 M€ entre le 1^{er} semestre 2025 et le 1^{er} semestre 2026.

Le résultat net enregistre une amélioration encore plus forte de +0,8 M€, passant de -2,4 M€ à fin juin 2025 à -1,6 M€ à fin juin 2026. L'amélioration du résultat financier (+0,2 M€ contre -0,3 M€) a compensé la baisse du crédit d'impôt (+0,3 M€ contre +0,5 M€).

Poursuite du financement obligataire de l'activité

Cette amélioration du compte de résultats se reflète aussi dans les flux de trésorerie. Ainsi, les besoins générés par l'activité et les investissements ressortent à 2,1 M€, soit environ 0,35 M€ par mois, contre 3,6 M€ au 1^{er} semestre 2025.

Ces besoins ont été principalement couverts par le recours aux financements obligataires, que ce soit par émission d'obligations simples ou d'obligations convertibles, pour un montant cumulé de 1,4 M€, et la trésorerie disponible (0,6 M€).

La Société estime pouvoir faire face à ses besoins de financements au cours des 12 prochains mois grâce à des ressources disponibles et mobilisables d'environ 8 M€, comprenant :

- La trésorerie disponible et le remboursement de tout ou partie des placements financiers de la Société pour un montant cumulé de 6,1 M€ ;
- Le recours programmé à la ligne de financement obligataire à hauteur de 1,1 M€ jusqu'à décembre 2026 (sur une capacité résiduelle de 7,8 M€ au 30 juin 2026) ;
- Le remboursement attendu du CIR pour un montant de 0,6 M€.

Par ailleurs, la Société pourrait, en cas de besoin, dégager des ressources financières supplémentaires à travers des opérations de refinancement de son actif immobilier estimé à plus de 10 M€¹.

¹ Le conseil d'administration de Néovacs a autorisé l'acquisition des 51% de la SCI HBR Pasteur Real Estate actuellement détenus par la société HBR Investment Group. Cette opération, si elle se réalise, interviendra sur la base de la valeur nominale des parts (1 K€ pour 100% du capital) et n'aura pas d'incidence sur les comptes de Néovacs.

Projet de valorisation d'une partie de la propriété intellectuelle

Parallèlement à la poursuite de ses travaux de recherche basés sur des nanoparticules lipidiques (LNP) et l'ARN messager (ARNm), Néovacs poursuit un objectif de valorisation de ses droits de propriété intellectuelle. C'est dans ce cadre que la Société a reçu et accepté, en août 2026, une lettre d'intention (LoI) engageante portant sur l'acquisition d'une partie de sa propriété intellectuelle dont le montant total pourrait dépasser 25 M€.

Cette LoI porte sur les droits de propriété intellectuelle et savoir-faire scientifique autour de PXT3003, candidat médicament en développement dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante.

A ce jour, les droits de propriété intellectuelle visés par l'accord ont été transférés au partenaire qui a initié les démarches d'analyse. En parallèle, Néovacs et son partenaire continuent à travailler sur les modalités d'un accompagnement de Néovacs dans les différentes démarches de valorisation de ces actifs, notamment sur le plan scientifique et réglementaire.

PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française société de Biotechnologie française qui développe deux plateformes technologiques innovantes basées sur des nanoparticules lipidiques (LNP) et l'ARN messager (ARNm) pour cibler les maladies inflammatoires chroniques et auto-immunes.

Pour plus d'informations : www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT
Relations Presse financière
acdudicourt@actus.fr
06 24 03 26 52

Avertissement :

La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie (ainsi qu'en OS souscrites par la fiducie), laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1 et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.